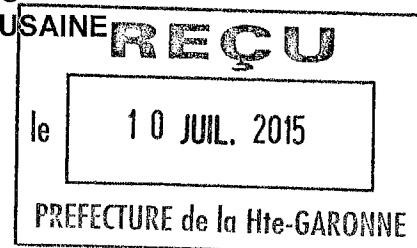


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 08 Juillet 2015



MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

6- INVESTISSEMENTS METRO

6.10 AMELIORATIONS LIGNE A - Marché n° 52M 2015 12532 M : Reconnaissances géotechniques, réseaux et bâti - approbation du marché à conclure avec l'entreprise GINGER

L'an deux mille quinze, le huit juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, M. TRAUTMANN.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL, MME TRAVAIL-MICHELET.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Le présent marché concerne les prestations de reconnaissances géologiques et hydrogéologiques, essais géotechniques, reconnaissances du bâti, reconnaissances des réseaux, et divers autres travaux éventuels en relation avec ces reconnaissances.

La durée de ce marché à bons de commande est de 6 ans.

Les montants minimum et maximum sont respectivement estimés à 200 000 € HT et 800 000 € HT valeur avril 2015.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 160, 161 et 169 du code des marchés publics.

La consultation a été lancée par avis d'appel public à la concurrence télétransmis le 01 avril 2015 aux publications du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 12 mai 2015.

5 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **16 juin 2015**, agréé les 5 (cinq) candidatures suivantes :

- Groupement SEMOFI/GEOSOND (sous-traitant 2GH Entreprise)
- Groupement ALIOS Pyrénées/SOCAT (sous-traitants Hidratec et Selar/ SOMPAYRAC CIANFERANI-PRIEU)
- Fondasol
- Ginger CEBTP
- ECR Environnement (sous-traitant 2GH Entreprise)

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance, du **16 juin 2015** attribué le marché à l'entreprise **GINGER** pour un montant minimum de 200 000 € H.T. et un montant maximum de 800 000 € H.T., le Détail Estimatif remis s'élevant à **141.283,00 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2015 12532 M avec l'entreprise **GINGER** pour un montant maximum de **800 000 € HT**.

* *
*

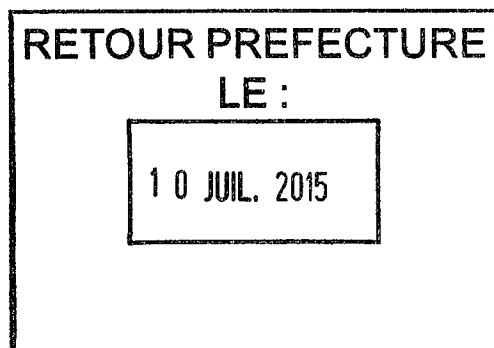
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **GINGER** le marché n° 52M 2015 12532 M concernant les reconnaissances géotechniques, réseaux et bâti pour un montant maximum de **800 000 € HT**.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES